

# TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2011

DEPT. PYRÉNÉES-ORIENTALES  
22 DEC. 2010  
COURRIER

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010



**LE MAIRE**

Décembre 2010

**M. Charles PONS**

# SOMMAIRE

## **I - ANIMATION URBAINE ET COHESION SOCIALE**

### **A) Culture**

Archives municipales : photocopies, publications.....	5
Médiathèque / C.E.D.A.C.C.....	6
Musées Rigaud, Puig, casa pairal	
Museum d'histoire naturelle (droits d'entrée).....	7
Musée Puig (publications).....	8
Musée Rigaud (publications).....	9
Direction Culture .....	10

### **B) Action Education et Enfance**

Petite Enfance	
Structures multi-accueil.....	11 à 12
Scolaire	
Restauration scolaire.....	13
Enfance Loisirs	
Centres de loisirs maternels, primaires, centres aérés.....	14 à 16
Ludothèque.....	17

### **C) DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE**

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse.....	18 à 19
---	---------

### **D) RELATIONS QUARTIERS**

Université du temps libre.....	20
--------------------------------	----

### **E) SPORTS**

Ecole municipale des sports.....	21
Piscine Garrigole.....	22
Salles de sports – gymnases.....	23
Terrains de sports .....	24

## **II - DOMAINE PUBLIC & POPULATION**

### **A) DOMAINE PUBLIC**

Gestion domaine public.....25 à 30

### **B) POPULATION**

Cimetières.....31

## **III - RESSOURCES**

### **A) HYGIENE ET SANTE**

Désinfection, désinsectisation, dératisation.....33

Vaccinations.....34

## **IV - SERVICES TECHNIQUES**

### **A) du patrimoine bâti**

Prêt matériel (remplacement SI détérioré ou perdu).....36 à 37

### **B) environnement et Propreté Urbaine**

Nettoyage terrains.....38

Canaux et rivières.....39

### **C) équipement Urbain**

Droits de voirie.....40

## **V - DIVERS**

### **Fonctionnement assemblée**

Photocopies.....42

### **Service Communication**

Photographies.....43

### **Publiques**

Location salles à Pams.....44

### **catalanes**

Cours.....45 à 46

Parking ARAGO.....47 à 48

## Généralités

Pièces à fournir pour bénéficier du tarif résident perpignan -  
**double justification de domiciliation** :

- taxe d'habitation
- justificatif de moins de 3 mois (E.D.F., téléphone...)

# **ANIMATION URBAINE & COHESION SOCIALE**

## **A) Culture**

Archives municipales  
Médiathèque / C.E.D.A.C.C.  
Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal, Museum d'Histoire Naturelle  
Direction Culture

## **B) Action Educative et Enfance**

### **Petite Enfance**

Structures Multi-Accueil

### **Scolaire**

Restauration scolaire

### **Enfance Loisirs**

Centres de Loisirs Maternels, Primaires, Centres Aérés  
Ludothèque

## **C) Développement social et de la jeunesse**

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse

## **D) Relations Quartiers**

Université du Temps Libre

## **E) Sports**

Ecole Municipale des Sports  
Piscine Garrigole  
Salles de sports - Gymnases  
Terrains de sports

## ARCHIVES MUNICIPALES

PRESTATIONS	2011
<b>Photocopies/unité</b>	
Format <b>A4</b>	0,30
Format A4 microfilm ou microfiche	0,40
Format <b>A3</b>	0,40
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	3,00
 <b>Vente de publications :</b>	
"Le conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique "	18,30
"L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique"	22,90
"Le Théâtre Municipal de Perpignan 1811-1914"	18,30
"Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (X <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle) Tome I ou II	22,90
" Le faubourg de Perpignan" d'Etienne Frenay "	12,20
"Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon"	29,00
"Perpignan, L'Histoire des juifs dans la Ville"	30,00
"Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du moyen âge à nos jours"	25,00
"Les Catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan"	18,00
"Perpignan, l'histoire des protestants dans la Ville" (XVI <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècle)	20,00
"Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du moyen-âge à nos jours"	25,00
"l'Islam en France aujourd'hui"	20,00
"Perpignan, l'histoire des Francs-Maçons dans la ville"	25,00
"Le Franc-Maçon dans la cité"	18,00

## MEDIATHEQUE / C.E.D.A.C.C.

PRESTATIONS	2011
INSCRIPTION / ANNEE	
<b>JEUNES (0 à 18 ans)</b>	
Résidents à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
<b>ADULTE</b>	
Résidents à Perpignan	16,00
Résidents hors Perpignan	23,00
<b><u>Bibliothèque catalane</u></b>	
Ouvrage "Imprimerie, édition et presse dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle"	5,00
<b><u>Tarif réduit</u></b>	
Etudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, bénéficiaires RSA ou fonds de solidarité,	5,00
<b>Photocopie / unité</b>	
Format A4	0,30
Format A4 microfilm	0,40
Format A3	0,40
<b>Espace multi média</b>	
Impression documents en A4	
Page noir et blanc - l'unité	0,30
Page couleur - l'unité	0,60

**MUSEES RIGAUD, PUIG, CASA PAIRAL,  
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE**

PRESTATIONS	2011
<b>Plein Tarif</b>	4,00
<b>Tarif Réduit :</b> Résidents à Perpignan , étudiants et enseignants, groupes à partir de 15 personnes, artistes de la Maison des Artistes.	2,00
Groupes scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, enfants et jeunes moins de 26 ans, étudiants spécialisés, Pass Culture de l'université Via Domitia, professionnels des musées, membres de l'ICOM, amis des musées de Perpignan.	Gratuit
<b>PASS Musée</b>	6,00
<b>Forfait visite ou atelier avec intervenant extérieur</b>	
Groupe de jeunes résidents à Perpignan	Gratuit
Groupe de jeunes publics résidents hors perpignan	40,00
<b>Retenu pour annulation non justifié, au minimum 48h avant</b>	10,00
<b>Forfait visite ou atelier par enfant sans intervenant extérieur</b>	1,00
<b>Anniversaire au musée</b>	60,00
<b>Visite guidée, animation, manifestation ponctuelle*</b>	1,00

\* un supplément de 1€ est demandé aux adultes

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Gratuité pour les titulaires du pass "Via Catalana".

Gratuité pour les journalistes et professionnels du Comité Régional de Tourisme, Comité Départemental de Tourisme.

Gratuité dans tous les musées pour l'opération "la nuit des musées"

Exonération des droits d'entrée dans les Musées où sont organisées des expositions "VISA" pendant le festival "VISA POUR L'IMAGE". Les Musées qui ne reçoivent pas d'exposition VISA pratiquent la tarification habituelle.

Exonération des droits d'entrée dans le cadre des "Journées du Patrimoine" pour la Casa Pairal uniquement.

## MUSEE PUIG

PRESTATIONS	2011
<b>CATALOGUES</b>	
Publications prix public :	
L'Atelier monétaire de Perpignan	8,50
Les monnaies gauloises du musée Puig Tome II	8,50
Les monnaies byzantines du musée Puig	8,50
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50
Les monnaies catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50
La Numismatique des années de guerre 1939-1945 (+ supplément : l'histoire peu banale des années de guerre 1939-1945 )	8,50
Les Dominicains de Perpignan	8,50
Les poids de Villes du Musée Puig	8,50
Les ibères en Roussillon et Cerdagne	8,50
Les faux en numismatiques (1998)	8,50
Les animaux dans la monnaie antique	8,50
Pallofes et églises de Catalogne (XIII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup> siècle)	8,50
La marche vers l'euro	8,50
Mémoire pierre et d'arain 6 : monuments et monnaies	10,00

## MUSEE RIGAUD

PRESTATIONS	2011
<b>Publications Prix Public :</b>	
Le Retable de la Trinité	4,60
Les Maillol du Musée Rigaud	6,40
Les Picasso du Musée Rigaud	5,30
Catalogue Daura	8,00
Collection Me Rey	30,50
Affiche atelier de Dufy par Dufy	4,60
Grand Catalogue Daura	30,00
carte postale	1,00
<b>Publications Prix "Amis du Musée" :</b>	
Le Retable de la Trinité	3,80
Les Maillol du Musée Rigaud	5,30
Les Picasso du Musée Rigaud	4,60
Catalogue Daura	3,80
Collection Me Rey	29,00
Affiche atelier de Dufy par Dufy	3,80
Grand Catalogue Daura	28,00
<b>Photographies :</b>	
noir et blanc	3,00
couleur papier	6,00
<b>Diapositives</b>	9,20
<b>Forfait prises de vue</b>	15,25
<b>Photocopies :</b>	
- A4	0,30
- A3	0,40

**Direction Culture et Musées Rigaud, Puig,  
Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle**

PRESTATIONS	2011
<b>CATALOGUES</b>	
Les 10 ans de l'espace Dali	20,00
Perpignan fête les 20 ans du festival international du disque	20,00
La retirada sur le vif	29,00
Rigaud intime	20,00
Perpignan, histoire en image et en affiche d'une destination touristique	20,00
Alain Kleinmann	20,00
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	20,00
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8,00
Balbino Giner 1955-2005	20,00
Garcia Fons 1946-2006	18,00
Déjeuner sur l'Herbe	8,00
Catala Roca	20,00
Jordi Père Cerda : voie étroite vers une haute terre	23,00
Michel No	20,00
<b>CARTES POSTALES</b>	1,00

**Direction Culture et Musées Rigaud, Puig,  
Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle,  
Office du tourisme**

PRESTATIONS	2011
Perpignan 1968/1985	20,00
Zeyno Arkan	8,00
Capdeville	20,00
Sébastien Frère	8,00
Robert Julia	20,00
Bella	20,00
Discobol de P. Comelade	15,00
Dali et les plus grands photographes de son siècle	20,00
Les Catalans au travers du miroir	20,00
Jordi et Jordi	20,00

## STRUCTURES MULTI-ACCUEIL \*

\* Il s'agit des anciennes crèches collectives et haltes-garderies qui se voient appliquer la même grille tarifaire horaire depuis la signature de la convention "Prestation de Service Unique" (P.S.U.) passée avec la CAF et validée lors du Conseil Municipal du 14 février 2005.

Taux appliqué pour une famille de	2011	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	TAUX HORAIRE	
1 enfant	0,06%	+ 30 %
2 enfants	0,05%	DU
3 enfants	0,04%	TARIF
4 enfants	0,03%	HORAIRE

**Le paiement des structures multi-accueil s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

\* **Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 10 minutes, donne lieu au paiement d'une heure supplémentaire.

\* **Repas/Goûter** : Afin de pouvoir bénéficier du repas, l'enfant devra être présent dans la structure 4 heures consécutives réservées. De même, pour bénéficier de la collation ou du goûter, l'enfant devra être présent 3 heures consécutives. Pour les nourissons, le lait infantile restera à la charge des familles.

## CRECHES FAMILIALES

Taux appliqué pour une famille de	2011	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	TAUX HORAIRE	
1 enfant	0,05%	+ 30 %
2 enfants	0,04%	DU
3 enfants	0,03%	TARIF
4 enfants	0,02%	HORAIRE

**Le paiement des crèches familiales s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

Chaque journée aura une amplitude de 10 Heures maximum : le tarif horaire sera doublé pour les heures précédant 7h30 ou postérieures à 18h30, par tranche de demi-heure. Ainsi une heure complète sera facturée pour tout départ enregistré entre 18H30 et 19H00, ou toute arrivée enregistrée entre 07H00 et 07H30.

## Dispositions Communes à l'ensemble des Structures

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

### **A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille :**

De façon générale, il sera fait référence au quotient familial du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CAFPRO ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

\* Le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.

\* Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les Bourses d'études...

\* Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple,
- en cas de séparation ou de naissance,
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

\* La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, applicable dans les cas suivants :

En cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du plancher annuel de ressources.

En l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du plafond annuel de ressources.

Dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

\* L'accueil des enfants du Conseil Général (enfants placés en famille d'accueil) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF chaque début d'année civil. Pour mémoire, elle est de 1,55€ par heure pour l'année 2010.

### **B - Les Déductions : Pourront donner lieu à déductions :**

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
  - les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
  - Les absences pour maladie et pour convalescence dès lors qu'elles sont supérieures à trois jours ouvrables consécutifs, le certificat médical est indispensable pour le remboursement à compter du 4<sup>e</sup> jour ouvrable.
  - Les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).
- \* Lors de la période d'adaptation, les trois premières journées sont gratuites.

### **C - Révision des Forfaits :**

\* Le forfait mensuel s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congés annuels inclus).

\* Le forfait peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur),
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

### **D - Entrées et Sorties :**

Les entrées ou départs d'enfants (après préavis), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

Pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.

Pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait

### **E - Autres Dispositions :**

\* **Extérieurs :**

Les Résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

\* **Renseignements complémentaires :** Les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

\* **Chèques Emploi Services Universels (CESU) :** Les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 26/02/07.

## RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS	2011
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011	
<u>Résidents à Perpignan</u>	
<b>ENFANTS</b>	3,00
<b>TARIFS SOCIAUX</b>	
- si quotient inférieur ou égal à 280 €	0,91
- si quotient compris entre 281 et 358 €	1,78
- si quotient compris entre 359 € et 482 €	2,15
<u>Résidents hors Perpignan</u>	3,78
<b>ADULTES</b>	
Hôtes payants	5,84
Du 1 <sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2011	
<u>Résidents à Perpignan</u>	
<b>ENFANTS</b>	3,05
<b>TARIFS SOCIAUX</b>	
- si quotient inférieur ou égal à 280 €	0,92
- si quotient compris entre 281 et 358 €	1,80
- si quotient compris entre 359 € et 482 €	2,18
<u>Résidents hors Perpignan</u>	3,85
<b>ADULTES</b>	
Hôtes payants	5,84

Dispositions particulières :

Le calcul des tarifs est effectué sur les bases du Quotient Familial calculé par la CAF.

Examen des cas particuliers par une Commission Spéciale composée :

- de l'Elu Délégué à l'Education et à l'Enfance
- du Directeur de l'Action Educative et de l'Enfance
- du Chef de service de la Restauration Scolaire,
- de l'Assistante sociale de la Mairie

# ENFANCE LOISIRS

## ACCUEIL DE LOISIRS

### Tarifification de base

PRESTATIONS	2011
<b>QF1 &gt; 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,10
demi-journée sans repas	5,20
1 journée avec repas	12,00
1 journée sans repas	8,90
<b>Résidents Hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	13,70
demi-journée sans repas	9,90
1 journée avec repas	20,60
1 journée sans repas	16,70
<b>525 € &lt; QF2 ≤ 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	7,10
demi-journée sans repas	4,10
1 journée avec repas	9,60
1 journée sans repas	6,70
<b>Résidents Hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	12,30
demi-journée sans repas	8,50
1 journée avec repas	18,10
1 journée sans repas	14,40
<b>391 € &lt; QF3 ≤ 525 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	4,90
demi-journée sans repas	2,80
1 journée avec repas	6,70
1 journée sans repas	4,50
<b>Résidents Hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	11,10
demi-journée sans repas	7,20
1 journée avec repas	16,00
1 journée sans repas	12,20

### Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2011
<b>305 € &lt; QF4 ≤ 391 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	2,75
demi-journée sans repas	0,95
1 journée avec repas	3,25
1 journée sans repas	1,50
<b>Résidents Hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,20
demi-journée sans repas	5,40
1 journée avec repas	12,90
1 journée sans repas	9,10
<b><u>QF5 ≤ 305 €</u></b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	1,50
demi-journée sans repas	0,50
1 journée avec repas	1,70
1 journée sans repas	0,75
<b>Résidents Hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,80
demi-journée sans repas	5,00
1 journée avec repas	12,20
1 journée sans repas	8,40

Les aides attribuées aux familles viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

## Tarification "Famille nombreuse"

Pour plusieurs enfants présents simultanément au cours d'un même mois sur un centre de loisirs et pour une même prestation :

PRESTATIONS	2011
Résidents à Perpignan	
1 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
2 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
3 <sup>e</sup> Enfant	Demi-Tarif
4 <sup>e</sup> Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient (CAF ou MSA), ainsi que les familles non allocataires se verront appliquer le tarif correspondant au quotient familial maximum.

Le paiement par l'intermédiaire de chèques vacances donnera lieu à un encaissement minoré de 1 % conformément au Conseil Municipal du 26 septembre 2005.

Les familles doivent régler avant le début de l'activité.

Les aides des différents Comités d'Entreprises ou les aides sociales pourront venir en déduction du montant dû par les familles, dès lors qu'un document de prise en charge sera présenté. Elles feront l'objet de facturation différenciée.

Toute demande de remboursement concernant le solde positif du compte famille pourra être sollicitée au plus tard 90 jours francs après le dernier jour de fréquentation de l'enfant sur l'accueil de loisirs.

Il est mis en place un système de réservation sur la base suivante :

**1)** Les familles de Perpignan peuvent réserver la place de leur enfant sur une période allant de 6 semaines jusqu'à la veille de la journée considérée.

Les familles résidant hors Perpignan ne peuvent réserver la place de leur enfant que dans les 15 jours qui précèdent la journée considérée.

Pour les parents salariés, la période de réservation pourra débuter 12 semaines avant la journée considérée.

**2)** La réservation implique le règlement : la place ne sera acquise que lorsque le montant dû sera acquitté.

Ainsi, la place sera maintenue. Toutefois, toutes les journées réservées seront facturées même en l'absence de l'enfant (sauf justificatif médical).

**3)** Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 48 h avant le déroulement de la journée.

Les conditions de réservations "hors Perpignan" s'appliquent aux Résidents de l'Agglomération.

En cas de désaccord concernant la facture, une étude du dossier sera possible sur une période de trois mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

## LUDOTHEQUE

PRESTATIONS	2011
Résidents à Perpignan & hors Perpignan	
- <b>Paiement à l'activité</b> pour des activités nécessitant un déplacement intra-muros piscine, tennis, judo, escalade sur mur (en salle), plongée en piscine, vidéo...	1,00
- <b>Ludothèque (par séance)</b>	1,00

## CENTRES SOCIAUX ET ESPACES ADOLESCENCE ET JEUNESSE

PRESTATIONS	2011
<b><u>MOINS DE 18 ANS</u></b>	
<b><u>Type 1</u></b> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	1,00
<b><u>Type 2</u></b> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	3,00
<b><u>Type 3 *</u></b> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Téléski nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	5,00
<b><u>Type 4 *</u></b> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Hébergement : restauration en pension complète Activités eaux vives Activités parc aventure	8,00
<b><u>Type 5 *</u></b> Sortie ski / journée Hébergement : restauration en pension complète	10,00

\* Pour les activités de type 3 - 4 - 5, une réduction de 1 € sera appliquée à partir du 2<sup>e</sup> enfant par famille pour les tarifs "moins de 18 ans".

PRESTATIONS	2011
<b><u>PLUS DE 18 ANS</u></b>	
<b><u>Type 1</u></b>	2,00
Piscine	
Transport Urbain	
Transport sur l'Agglomération	
<b><u>Type 2</u></b>	4,00
Cinéma	
Espace Liberté (toutes prestations confondues)	
Transports hors Agglomération	
<b><u>Type 3</u></b>	7,00
Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres)	
Lazer game	
Téléski nautique	
Karting	
Parc Animalier des P.O	
Patinoire sur l'Agglomération	
Flysurf	
Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	
<b><u>Type 4</u></b>	10,00
Parc Animalier hors P.O	
Parc aquatique	
Activités eaux vives	
Activités parc aventure	
<b><u>Type 5</u></b>	12,00
Sortie ski / journée	
sortie plongée / journée	
Hébergement : restauration en pension complète	

# UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Prestations	2011
<b>Année scolaire 2011-2012</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
Inscription Générale	75,00
Inscription Option	55,00
Inscription Option Informatique	85,00
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
Inscription Générale	90,00
Inscription Option	65,00
Inscription Option Informatique	95,00

## Ecole Municipale des Sports

PRESTATIONS	2011
<b>Résidents à Perpignan</b> Pour un enfant	73,00
<b>Résidents Hors Perpignan</b> Pour un enfant	146,00
<b>Centre Sportif</b> Petites vacances : journée sans repas	
Résidents à Perpignan	12,20
Résidents Hors Perpignan	24,40
<b>Camps sportifs</b> Les tarifs de ces camps sont établis en fonction du coût de revient	
<b>Pour plusieurs enfants inscrits <u>simultanément</u> au cours d'une même période sur le centre :</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
1 <sup>e</sup> Enfant	<b>Tarif de base</b>
2 <sup>e</sup> Enfant	<b>Tarif de base</b>
3 <sup>e</sup> Enfant	<b>Demi-Tarif</b>
4 <sup>e</sup> Enfant et au-delà	<b>Gratuité</b>

Dispositions particulières applicables à tous les tarifs :

Conditions de paiement : à toutes les familles nous donnons la possibilité de régler en 3 échelonnements maximum les différentes sommes concernant les tarifications.

## Piscine La Garrigole

PRESTATIONS	2011
<b>Piscine 25 mètres plein air</b>	
<u>MATIN</u> (10 h - 12 h)	
Adultes, Enfants (moins de 16 ans)	1,50
<u>APRES-MIDI</u> (13 h 30 - 20 h)	
Adultes	3,30
Enfants (moins de 16 ans)	2,25
Carnet de 10 tickets Enfants (moins de 16 ans)	19,90
Carnet de 10 tickets Adultes	28,00
<b>Abonnement saison estivale :</b>	
Adultes	52,00
Enfants (moins de 16 ans)	34,20

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la Ville de Perpignan.

Accès gratuit aux Piscines pour les adhérents du C.O.S. ville Perpignan aux horaires d'ouverture au Public (sur présentation carte C.O.S).

## Salles de Sports - Gymnases

PRESTATIONS	2011
Par heure	
<b><u>Parc des Sports</u></b>	
Hall d'entrée	33,60
Halle	33,60
Gymnase	33,60
Salles de danse, de musculation, de réunion	16,30
Combinés extérieurs	17,30
Tatamis de judo (2 m <sup>2</sup> )	3,10
<b><u>Gymnases de la ville</u></b>	
Pagnol, Diaz, Clos-Banet, Lurçat Rigaud, la Garrigole, salles Brutus, Alcover, Pons, Alsina, Saint-Gaudérique	33,60
Petite salle Pons	16,30
Forfait non-utilisation créneau horaire	55,10

## Terrains de Sports

PRESTATIONS	2011
<b>Par heure</b>	
<b><u>Location Terrains-Stades</u></b>	
J. Laffon, sans lumière	28,60
Moulin à Vent, Saint-Assisclé, Porte d'Espagne Lurçat, un terrain au Parc des Sports (1-2-3-4-5) Clos-Banet, Garrigole, Clodion, plaine de jeux Terrain Foyer de l'Enfance, Alcover, Maillol, Terrain Tir à l'Arc	avec lumière 38,80
<u>Terrains extérieurs</u> Pons, Pagnol	17,30
J. Lurçat, Clos Banet, de mini-foot annexe J. Laffon, annexe Brutus, Mailloles, Dagneau <u>Plateaux</u> Parc Sports (A et B), Redan, J. Bourrat	
<u>Pistes</u> Roller-Hockey, Skate-Board	
<b><u>Piste d'athlétisme</u></b>	
Parc des Sports sans lumière	28,60
Parc des Sports avec lumière	38,80

### Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la Ville de Perpignan

Un badge leur sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès aux installations sportives.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque badge de remplacement sera facturé 12 €.

# DOMAINE PUBLIC & POPULATION

**A) Domaine Public**  
Gestion Domaine Public

**B) Population**  
Cimetières

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2011
<b>Ensemble du Domaine Public</b>	
<b>Marché place Cassanyes</b>	
Lundi au vendredi (3 m profondeur maxi encaissés)	0,75
Samedi et dimanche	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,15
Abonnés mois/m <sup>2</sup> (1)	4,40
<b>Marché place République</b>	
Prix par jour et par carreau ou 1/2 carreau (1 car. =16 m <sup>2</sup> )	
Carreau simple	12,00
Carreau d'angle	18,00
Camion étal : par jour et m <sup>2</sup>	1,00
Prix abonné par carreau et par mois (présence quotidienne)	
Carreau simple	250,00
carreau d'angle	330,00
<b>Marchés Saint-Louis, Haut-Vernet</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,00
Baraques : par mois et m <sup>2</sup>	7,50
<b>Marchés Moulin à Vent, Roudayre, Saint-Martin, Poilus</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,00
<b>Marchés divers/jour</b>	
Branchement borne - Electricité	2,00
Branchement borne - Eau	2,00
<b>Fleuristes Boulevard Wilson</b>	
Kiosque à fleurs mois/m <sup>2</sup>	18,00
Étalage extérieur mois/m <sup>2</sup>	5,40
<b>Autres kiosques à fleurs mois/m<sup>2</sup></b>	
Étalage extérieur mois/m <sup>2</sup>	4,50
<b>Emplacements divers voie publique</b>	
par jour et m <sup>2</sup>	1,10
<b>Restauration rapide kiosque wilson</b>	
Par mois et m <sup>2</sup>	24,00
<b>Sanitaires publics</b>	
	0,20

(1) Uniquement le samedi ou le dimanche

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2011
<b>Puces, antiquaires, brocantes</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,10
Buvettes : par jour et m <sup>2</sup>	4,80
Vide grenier	1,10
<b>Manèges permanents</b>	
Par mois et m <sup>2</sup>	3,30
<b>Manèges occasionnels</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	1,10
<b>Spectacles (attractions occasionnelles)</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	0,70
<b>Foire du 11 Novembre</b>	
<b>Etalagistes</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	7,00
Minimum Perception	28,00
Exonération résident 6 m linéaire (12 m <sup>2</sup> )	
<b>Parc des attractions, foire de la Saint-Martin</b>	
<b>Spectacles, attractions, manèges et chalets de Noël</b>	
Grands manèges adultes	
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> )	4,20
201 m <sup>2</sup> et plus (par m <sup>2</sup> )	3,35
Manèges enfantins (par m <sup>2</sup> )	4,30
Pâtisseries, Confiseries, Buvettes (par m <sup>2</sup> )	8,80
Tirs, jeux d'adresse, loteries (par m <sup>2</sup> )	8,70
Appareils automatiques (l'unité)	58,00
<b>Stationnement Champ de Foire</b>	
les trois premières caravanes - l'unité	70,00
Caravane supplémentaire ou sans lien direct avec un métier	215,00
Camion-remorque - Atelier (par unité)	60,00
<b><u>Electricité :</u></b>	
Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts                      25 ampères	430,00
6 KW 220 volts/38                    10 ampères	430,00
9 KW                                      15 ampères	480,00
12 KW                                    20 ampères	530,00
18 KW                                    30 ampères	670,00

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2011
24 KW                      40 ampères	860,00
35 KW                      60 ampères	1 060,00
60 KW                      100 ampères	1 730,00
80 KW                      125 ampères	1 920,00
100 KW                     160 ampères	2 070,00
120 KW                     200 ampères	2 420,00
140 KW                     230 ampères	2 590,00
160 KW                     250 ampères	2 750,00
180 KW                     300 ampères	3 080,00
200 KW                     320 ampères	3 900,00
Caravane supplémentaire	275,00
<b><u>Eau :</u></b>	
Confiserie	155,00
Caravanes	95,00
<b>Attractions Hors période foire</b>	
Grand Cirque, Ménagerie/jour	660,00
Spectacle de variétés/jour	1 150,00
Petit cirque-Manège-Tir/jour/m²	1,20
<b>Expositions, Attractions</b>	
Camion publicitaire expo vente	
Champ de foire (par jour et m²)	7,00
Centre ville (par jour et m²)	8,50
avec podium + électricité jour/m²	13,50
Jour de montage et démontage (sans spectacle)	-
<b>Stationnement Taxis</b>	
Voiture de place (an)	240,00
Droit de mutation	1 570,00
<b>Terrasses :</b>	
<b>Couvertes et fermées</b>	
Hors classe (par an et m²)	110,00
1 <sup>e</sup> catégorie (par an et m²)	85,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par an et m²)	65,00
TARIF/MOIS/M² *	10,00
<b>Non couvertes</b>	
Hors classe	
Période annuelle (par m²) du 1.1 au 31.12	75,00
Estivale (par m²) 1.06 au 30.09	50,00
Estivale + 2 mois (1 mois avant et après) du 1er mai au 31 octobre	56,00
Estivale + 4 mois (du 1er mars au 31 octobre)	62,00
TARIF/MOIS/M² *	10,00

\*uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2011
<b>Première catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	59,00
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	38,00
Estivale + 2 mois (1 mois avant et 1 après)	42,00
TARIF/MOIS/M <sup>2</sup> (*)	5,50
<b>Deuxième catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	33,00
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	22,50
Estivale + 2 mois (1 mois avant et 1 après)	24,00
TARIF / MOIS / M <sup>2</sup> (*)	3,00
<b>Conservateurs à glace</b>	
Estivale (unité/mois) (2)	50,00
Estivale + 2 mois/unité/mois (3)	23,00
<b>Kiosques, Buvettes (m<sup>2</sup>/mois)</b>	
	25,00
<b>Petits appareils automatiques</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/unité	15,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	13,00
<b>Bascules automatiques et autres appareils manèges enfantins individuels</b>	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie.	75,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	70,00
<b>Étalages, jardinières, dépôts de marchandises</b>	
Moins de 0,40 de saillie	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	36,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	19,00
Plus de 0,40 de saillie	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	65,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	34,00

(2) juin, juillet, août, septembre

(3) mai et octobre

\* uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2011
<b>Marquises</b>	
Hors classe/m <sup>2</sup> /an	14,50
1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	11,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	8,00
<b>Stores verticaux, bannes</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	7,20
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	5,00
Minimum perception/an	14,00
<b>Coffres</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/ml/an	7,00
2 <sup>e</sup> catégorie/ml/an	4,80
Minimum perception/an	14,50
<b>Exposition de véhicules à la vente</b>	
Hors classe & 1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	55,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	35,00
<b>Parties couvertes &amp; fermées (Vérandas, sas...)</b>	
Hors classe (par an et m <sup>2</sup> )	145,00
1 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	110,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	86,00
<b>Kiosques à journaux et à clefs (m<sup>2</sup> par mois)</b>	13,00
<b>Vitrines murales, panneaux, fixes ou mobiles</b>	
Hors classe & 1 <sup>ère</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	11,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	8,00
Minimum perception/an	20,00

## CIMETIERES

PRESTATIONS	2011
<b>Concessions (par mètre carré)</b>	
15 ans (tous cimetières)	147,00
30 ans (tous cimetières)	258,00
<b>Perpétuelles (par mètre carré)</b>	
Sud, Haut-Vernet	723,00
Saint-Martin, Ouest, Est	1 131,00
<b>Dépositaires</b>	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
Première année (par trimestre)	43,00
Deuxième année (par trimestre)	86,00
Troisième année (par trimestre)	172,00
<b>Droit d'entrée des véhicules</b>	
Transport pierre tombale	14,00
<b>Construction caveau :</b>	
. Jusqu'à 2,20 m de largeur	43,00
. Au-delà de 2,20 m de largeur	59,00
<b>Columbariums (Tous Cimetières)</b>	
. 30 ans (par case)	450,00
<b>Concessions Caveaux collectifs :</b>	
* Cimetières du Sud (du n° 1 au 1488) et du Haut Vernet (du n° 1 au 1232)	
. 30 ans (par case)	858,00
. 50 ans (par case)	1 428,00
* Cimetière Haut Vernet (du n° 1233 au 1406)	
. 30 ans (par case)	1 401,00
. 50 ans (par case)	2 333,00
<b>Taux des vacances funéraires</b> allouées aux commissaires de Police	20,00
<b>Taxe d'inhumation</b>	58,00
<b>Taxe de crémation</b>	
. Pour adultes	18,00
. Pour enfants de moins de 12 ans	9,00

# RESSOURCES

## **A) Hygiène et Santé**

Désinfection, Désinsectisation, Dératisation

Vaccinations

## DESINFECTION, DESINSECTISATION, DERATISATION

PRESTATIONS	2011
<b>I - DERATISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
- Forfait	29,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
- parties communes	29,00
- Immeubles de 2 à 6 logements	58,00
- Par logement complémentaire	10,00
<b>Etablissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	10,50
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,40
<b>II - DESINSECTISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- Appartement T1 / T2 (studio)	29,00
- Appartement T3 / T4	39,50
- Appartement T5 / T6	50,00
- par pièce supplémentaire	10,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- parties communes	38,50
- forfait par logement	29,00
<b>Etablissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	10,50
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,70
<b>Association</b>	
- Déplacement	10,50
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,40
<b>III - DESINFECTION :</b>	
Forfait	29,00

Dispositions particulières :

Le Service intervient gratuitement :

- dans les établissements municipaux ou sur les espaces publics.
- dans les logements de personnes âgées de plus de 70 ans, **non imposables**.

## VACCINATIONS

PRESTATIONS	2011
Fièvre jaune (STAMARIL)	34,50
Typhoïde (TYPHERIX)	27,50
Méningite A+C	36,00
Hépatite A adulte	34,00
Hépatite A et B adulte	38,50
Méningite A+C+Y+W135	44,00
<b>SUR COMMANDE :</b>	
Rage préventive (Rabique)	44,00
Encéphalite à tiques (Ticovac)	47,50
Encéphalite japonaise (Jevax)	67,00
Leptospirose (Spirolept)	52,50
Carnet de vaccinations international	2,20

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **A) Maintenance du Patrimoine Bâti**

Prêt de matériel

### **B) Environnement et Propreté Urbaine**

Nettoyage des terrains

Canaux et rivières

### **C) Equipement urbain**

Droits de voirie

## Prêt de matériel

Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)

Prestations	2011
Chaises coques marron	41,33
Portes isoplans	35,66
Chevalets	32,98
Grilles caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	181,61
Grilles caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	121,34
Crochets grilles caddie	11,24
Barrières	82,00
Verres whisky	3,43
Verres apéritif	1,93
Coupes à Champagne	2,24
Casier de 36 verres	67,89
Casier de 25 verres	57,73
Lampes élections	26,48
Urnes transparentes	289,43
Tringles pour urnes	27,58
Pavois français (1 m x 1,50 m)	18,42
Pavois français (3 m x 2 m)	56,00
Pavois catalan (1m x 1,50 m)	61,35
Pavois catalan (3 m x 2 m)	179,70
Pavois européen (1 m x 1,50 m)	31,45
Pavois européen (3 m x 2 m)	85,76
Oriflammes françaises (0,4 m x 1,20 m)	19,64
Oriflammes françaises (2,5 m x 0,9 m)	64,76
Oriflammes françaises (3 m x 0,80 m)	63,98
Oriflammes françaises (5 m x 1,40 m)	147,00
Oriflammes françaises (1,40m x 10 m)	303,00
Oriflammes catalanes (1,2 m x 0,40 m)	40,82
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	70,60
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,00
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,00
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	187,00
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	400,00
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	40,92
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	98,00
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	108,15
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	270,00
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,35
Drapeaux français (1,20 m x 1,80 m)	34,76
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	42,33
Drapeaux catalans (1,20 m x 1,80 m)	106,08
Drapeaux Européens (0,60 m x 0,90 m)	21,42
Drapeaux Européens (1,20 m x 1,80 m)	49,74

Prestations	2011
<b>Lambrequins (banderoles) :</b> - français maille polyester (5 m x 0,76 m) - français maille polyester (10 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (5 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (10 m x 0,76 m) - européen maille polyester (5 m x 0,76 m) - européen maille polyester (10 m x 0,76 m) - français en tissu le mètre - catalan en tissu le mètre - français en polyester le mètre - catalan en polyester le mètre	70,30 129,78 94,09 173,04 97,02 173,04 5,00 5,00 9,57 9,57

Dans le cadre de prêt de podiums ou tribunes, si lors de la restitution de ce matériel des anomalies sont constatées, l'emprunteur s'engage à rembourser à la ville la remise en état du matériel sur production par la ville de devis ou factures.

## Nettoyage terrains

PRESTATIONS	2011
<b>Débroussaillage et Nettoyage de terrains</b>	
Pénalité par m <sup>2</sup> :	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	2,44
- de 100 à 1 000 m <sup>2</sup>	2,04
- de 1 000 m <sup>2</sup> à 10 000 m <sup>2</sup>	1,70
- Plus de 10 000 m <sup>2</sup>	1,13
<b>Forfait frais de gestion :</b>	
entretien terrains non bâtis	147,83
Elagage chemins ruraux	147,83
<b>Enlèvement dépôts sauvages :</b>	
TARIFICATION HORAIRE : (1)	
<u>Dépôt inférieur à 3 tonnes</u>	
* 1 camion + 1 chauffeur	72,46
* 1 tracto + 1 chauffeur	128,20
* prix de la tonne au quai déchetterie	103,09
<u>Dépôt supérieur à 3 T et inférieur à 80 T</u>	
TARIFICATION FORFAITAIRE A LA JOURNEE :	
* 1 camion + 1 chauffeur	542,96
* 1 tracto + 1 chauffeur	614,31
* prix de la tonne au quai déchetterie	103,09

(1) Toute heure commencée sera due.

## Canaux et Rivières

PRESTATIONS	2011
Taxe d'arrosage (par hectare et par an)	
<b>Ruisseau Les Canals</b>	
Catégorie 1	60,00
Catégorie 2	49,00
Catégorie 3	24,50
<b>Minimum perception</b>	5,00

## Droits de voirie

Prestations	2011
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (1) <i>Droit fixe</i>	49,15
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures <i>Droit fixe</i>	24,45
<b><u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</u></b>	
<b>Chantiers de constructions</b>	
Clôtures en planches palissade (mois/m <sup>2</sup> )	2,35
Occupation temporaire clôturée (mois/m <sup>2</sup> )	4,70
Dépôt de matériaux non-clôturé (semaine/m <sup>2</sup> )	43,20
Baraques de chantiers (jour/unité)	4,70
Dépôt de benne, container (semaine/unité)	43,20
Supplément affichage/clôture (mois/panneau)	234,15
Engins élévateurs (mois/unité)	221,10
<b><u>Echafaudages*</u></b>	
Travaux sur façades	
Occupation temporaire Hebdomadaire (par m <sup>2</sup> )	11,50
*Le propriétaire en faisant la demande sera exonéré du 1 <sup>er</sup> mois d'occupation	

(1) taxe d'autorisation d'installation

"Toute période d'occupation du Domaine Public Communal commencée est due".

## **DIVERS**

### **A) Fonctionnement assemblée**

Photocopies

### **B) Service Communication**

Photographies

### **C) Relations Publiques**

Salles de l'Hôtel Pams

### **D) Affaires Catalanes**

### **E) Parking Arago**

## FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Prestations	2011
<b>Photocopies N&amp;B</b>	
Page * A4	0,18
Page * A3	0,43
<b>Photocopies ou impressions Couleurs</b>	
Page* A4	0,37
Page* A3	0,85
<b>Tirages de Plans</b>	
Format A2	0,21
Format A1	0,42
Format A0	0,86
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	0,86
<b>Sorties originaux sur imprimantes ou traceurs</b>	
Format A0	11,31
Format A1	6,25
Format A2	5,04
Format A3	3,78
Format A4	2,50
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	11,31
<b>Disquette de données</b>	1,83
<b>CD de données</b>	2,75
<b>Main d'œuvre</b>	
Heure de travail	49,42

\* Page : chacun des 2 cotés d'un feuillet de papier.

Dans le cas d'une impression recto-verso, comptabiliser 2 pages

## Communication Photographies

PRESTATIONS	2011
<b>Photographies en couleurs</b> <b>Vente aux particuliers pour usage personnel</b> Format 15 x 21	
- duplicata photographie	8,00
- duplicata photographie aérienne	31,00

<b>RELATIONS PUBLIQUES</b> <b>Location des salles situées à l'Hôtel Pams</b>
---

(Pour expositions, conférences et manifestations d'intérêt général et Perpignanais)

PRESTATIONS	2011
Hôtel Pams la journée :	
<b>Salle 25</b> ou salon jaune (49 personnes)	350,00
forfait montage et démontage	360,00
<b>Salle 36</b> ou salon rose (99 personnes)	350,00
forfait montage et démontage	360,00
<b>Patio</b> (100 personnes)	340,00
forfait montage et démontage	350,00
<b>Salon Job</b>	320,00
forfait montage et démontage	330,00
<b>Verrière</b>	380,00
forfait montage et démontage	400,00

## AFFAIRES CATALANES

Prestations	2011
<b>TRADUCTION</b>	<b>TTC</b>
Forfait 1 page	25,00
<b>INTERPREPARIAT</b>	
L'heure de traduction	60,00
L'heure de présence (y compris temps de déplacement)	15,00
<b>COURS ET APPRENTISSAGE DU CATALAN</b>	
<b>Centre d'autoformation multimédia</b>	
Inscription annuelle	20,00
Fourniture du matériel pédagogique	20,00
<b>Auto apprentissage guidé</b>	
Forfait découverte 10 heures	20,00
Forfait 35 heures	50,00
Forfait 60 heures	80,00
<b>Ateliers de conversation 10 séances</b>	20,00
<b>Ateliers d'écriture 10 séances</b>	20,00
<i>(ces ateliers sont gratuits si inclus dans le forfait)</i>	
<b>Cours par groupe de niveaux (6 à 15 personnes)</b>	
Forfait de 2 séances de 1h30/semaine/année scolaire	
Niveau débutant/initiation	100,00
Niveau élémentaire	100,00
Niveau intermédiaire	100,00
Niveau confirmé	100,00
<b>Cours collectifs dans les mairies annexes</b>	60,00
Forfait de 2 séances de 1h30 / semaine / année scolaire	
<b>Cours collectifs dans les communes de l'Agglomération</b>	
Forfait de 2 séances de 1h30/semaine/année scolaire	
Si participation communale	60,00
sans participation communale	80,00
<b>Formation professionnelle spécifique : cours de langue adapté au niveau du stagiaire quelque soit le niveau*</b>	<b>Prix HT</b>
<b>*Cours individuel</b>	
Forfait de 20 heures	500,00
en cas de déplacement	100,00
Forfait 40 heures	1 000,00
en cas de déplacement	200,00
Forfait 60 heures	1 500,00
en cas de déplacement	300,00

\* les tarifs appliqués à la formation professionnelle spécifique sont hors taxes.

Prestations		2011
<b>*Cours Collectifs (3 à 4 personnes)</b>		
Forfait de 20 heures		300,00
	en cas de déplacement	50,00
Forfait 40 heures		550,00
	en cas de déplacement	100,00
Forfait 60 heures		900,00
	en cas de déplacement	150,00
<b>*Groupe de plus 4 personnes</b>		
Forfait de 20 heures		200,00
	en cas de déplacement	30,00
Forfait 40 heures		400,00
	en cas de déplacement	60,00
Forfait 60 heures		600,00
	en cas de déplacement	90,00

\* les tarifs appliqués à la formation professionnelle spécifique sont hors taxes.

## PARKING ARAGO

Prestations	2011
<b>PARTIE SOUTERRAINE</b>	
<b>Tarif de jour</b>	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,50
2 heures	3,00
3 heures	4,20
4 heures	5,30
5 heures	6,40
6 heures	7,40
7 heures	8,00
8 heures	8,30
9 heures	8,60
10 heures	8,90
de 11 heures à 24 heures	12,00
<b>Tarif spécial</b>	
de 12 h 00 à 14 h 00	1,50
de 19 h 00 à 8 h 00	1,50
<b>Tarif de nuit</b>	
1/2 heure	0,80
1 heure	1,00
de 2 heures à 11 heures	1,50
<b>PARTIE AERIENNE (DALLE ARAGO)</b>	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,50
2 heures	3,00
3 heures	4,40
4 heures	5,90
5 heures	6,70
6 heures	7,70
7 heures	8,90
8 heures	9,90
9 heures	10,90
10 heures	12,00
de 11 heures à 24 heures	12,00
<b>Tarif spécial</b>	
de 12 h 00 à 14 00	1,50
Tarif de nuit	Parking aérien fermé la nuit de 21 heures à 7 heures
<b>Abonnement</b>	
Mensuel	86,00
Trimestriel	240,00
Annuel	860,00

<b>Prestations</b>	2011
<b>Cartes touristes</b>	
3 jours	20,00
4 jours	26,00
5 jours	32,00
6 jours	38,00
7 jours	44,00
8 jours	50,00
9 jours	56,00
10 jours	62,00
11 jours	68,00
12 jours	74,00
13 jours	80,00
14 jours	86,00
15 jours	92,00
de 16 jours à 1 mois	100,00
<b>Association de commerçants/ / chambre de commerce et d'industrie *</b>	
Ticket de 1 heure	0,90
*Prix proposé aux associations de commerçants et CCI, lors de manifestations commerciales	
<b>VELOSTATION</b>	
<b>Location de vélos*</b>	
Demi-journée (4 heures)	1,50
Journée	3,00
Mois	15,00
Trimestre	30,00
Tarif appliqué en cas de non retour du vélo (vol de vélos)	446,72
Gardiennage de vélos (prix au trimestre)	20,00
* Demi tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	